



# Coopérative de solidarité de santé de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
Le 3 octobre 2019 à 19h00

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du conseil d'administration, Michel Lacasse, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités et déclare l'assemblée ouverte.

Il est 19h02.

Le président indique qu'il y a aura une période pour les questions à la fin de l'assemblée.

#### **2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Le président du conseil d'administration s'assure que tous les membres ont indiqué leur présence à l'accueil.

Il informe ensuite l'assemblée que seuls les membres présents peuvent exercer leurs droits de vote à l'assemblée.

#### **3. CHOIX D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Le président du conseil d'administration demande à l'assemblée de se choisir un président et un secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Sophie Lacasse, appuyé par Brigitte Provost et résolu :  
« Que Michel Lacasse soit président de l'assemblée. »

Il est proposé par Marie-Hélène St-Denis, appuyé par Brigitte Provost et résolu : « Que Sophie Lacasse soit secrétaire de l'assemblée ».

Ces derniers acceptent.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le président d'assemblée lit l'avis de convocation de la présente assemblée.

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président d'assemblée donne lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée.

Il est proposé par Sophie Lacasse, appuyé par Stéphane Monette : « Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Adopté à l'unanimité.

#### **6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENU LE 4 octobre 2018**

Le président d'assemblée donne la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenu le 4 octobre 2018.

Il est proposé par Yves Laliberté et appuyé par Marie-Julie Guénette: « Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 octobre 2018 soit adopté tel que présenté en y précisant l'année dans l'entête du procès-verbal.»

Adopté à l'unanimité.

#### **7. MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Michel Lacasse, président du conseil d'administration prend la parole. Il indique que l'année 2018-2019 s'est bien déroulée. Suite au départ de la directrice générale en mars 2018 et avant le remplacement de cette dernière, il fait une mention spéciale à Sophie Lacasse qui a donné beaucoup d'heures afin de pallier à l'absence de la directrice générale et que malgré tout l'administration de la coopérative s'en est trouvé peu affectée.

Il remercie aussi les villes de Ste-Marguerite, d'Estérel et d'Entrelacs de l'importance de leur soutien financier, ces sommes d'argent compensent pour les utilisateurs qui ne sont pas membres. Il ne peut négliger le fait qu'il est difficile de sensibiliser les utilisateurs à devenir membre et que c'est un combat quotidien cependant il précise que si tous les utilisateurs devenaient membre ceci pourrait vouloir dire une réduction

de la cotisation annuelle et serait beaucoup plus équitable pour tous. Ce n'est malheureusement pas la réalité et il remercie tous les membres qui, année après année, contribuent financièrement à la coopérative et assure ainsi le maintien des services de soins de proximité.

Il remercie chacun des membres du conseil d'administration de leur temps et remercie tout spécialement Sophie Lacasse, Jacques Lachance et Alexandra Monette qui ne renouvelleront pas leur mandat en tant que membres du conseil d'administration.

## **8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL**

Le président d'assemblée, Michel Lacasse, présente les actions concrètes qui ont été réalisées durant l'année 2018-2019 pour la coopérative. Le rapport annuel est déposé pour informations.

La conclusion est la suivante : La coopérative a une fois de plus démontrée sa rigueur et sa constance dans sa gestion, le bilan financier positif en est la preuve. La réussite de la coopérative réside sur le fait que plusieurs y croient y contribuent et en font une fierté.

Avec l'annonce du départ à la retraite du Dr Yves Roy, la coopérative fera tout en son pouvoir pour réduire au maximum les inconvénients dû à ce départ. Le recrutement d'un autre médecin sera l'objectif principal pour 2019-2020.

## **9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

Proposé par Sophie Lacasse, appuyé par Yves Laliberté que : « Monsieur Yvan Cameron, vérificateur, présente les États financiers 2018-2019. »  
(États financiers, à l'annexe 3).

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil d'administration répondent à chacune des questions posées par les membres présents à l'assemblée.

M. Gilles DeLamirande prend la parole à la fin de la période de question pour effectuer une précision. Il indique que la direction de la coopérative doit suivre les règles émises par le gouvernement concernant l'accessibilité à des soins de service pour tous et ce, qu'ils soient membres ou non. Ceci n'est pas un choix de la coopérative mais une obligation légale. La coopérative fait tout ce qu'elle peut pour changer la situation, mais elle a ses limites. Il invite donc les membres à participer aussi à ce débat en se faisant entendre auprès des députés, ministères et autres organismes pour faire

changer les choses. L'union fait la force et si plusieurs voix portaient le même discours plutôt qu'une seule, il y aurait plus de chance de changer les choses.

## **11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Le président d'assemblée générale annuelle, Michel Lacasse, se réfère à la procédure d'élections des administrateurs prévue au règlement numéro 1 et suggère à l'assemblée que Brigitte Provost et Michel Lacasse soient nommés secrétaire et président d'élections.

Proposé par Pascal Denis et secondé par Lisane Choinière

Résolu à l'unanimité.

### **MISE EN CANDIDATURE MEMBRES UTILISATEURS**

Le président d'élection procède à la mise en candidature des administrateurs selon les dispositions du règlement de régie interne.

#### **Il y a trois (3) postes à combler:**

Le poste de membre-travailleur est laissé vacant par Alexandra Monette. Mme Nathalie Vallières, seule membre-travailleur éligible, est donc élue par acclamation.

- Sophie Lacasse propose la candidature de Marie-Julie Guénette
- Michel Miron propose la candidature d'Yves Laliberté

Les deux (2) candidats acceptent.

Proposé par Michel Lacasse et secondé par Thérèse Denis

Le président s'assure que toutes les candidatures soient reçues avant de demander une résolution de clôture des mises en candidature pour la catégorie membres utilisateurs.

Il est proposé par Sophie Lacasse, appuyé par Jacques Lachance et résolu à l'unanimité :

« Que la clôture des mises en candidature soit adoptée pour la catégorie membres utilisateurs ».

Les élus sont donc confirmés pour un mandat de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2022:

- Marie-Julie Guénette
- Yves Laliberté
- Nathalie Vallières

### 13. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Le président d'assemblée, Michel Lacasse, transmet à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration concernant le choix du vérificateur.

Il est proposé par Michel Miron, appuyé par Sophie Lacasse:

« Que Monsieur Yvan Cameron soit nommé vérificateur de la coopérative pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020 et de confier au vérificateur un mandat d'examen. »

Adopté à l'unanimité.

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée déclare :

« Que l'assemblée soit levée. Il est 20h01

Proposé par Michel Lacasse et secondé par Marie-Julie Guénette.

Signé à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Michel Lacasse, président

\_\_\_\_\_

Brigitte Provost, secrétaire